

**1^{er} MAI**

Une mer de monde FTQ parmi la foule de 100 000 personnes

1^{er} MAI TOUT COMME L'ENSEMBLE DES DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES DE LA CENTRALE, LE PRÉSIDENT DE LA FTQ A ÉTÉ IMPRESSIONNÉ ET TOUCHÉ DE VOIR CETTE MASSE DE MEMBRES ARBORANT FIÈREMENT NOS COULEURS, LORSQU'IL EST MONTÉ SUR L'ESTRADE DU PARC JARRY, LE SAMEDI 1^{ER} MAI À MONTRÉAL.

La FTQ composait certainement près de 60 % de la foule de 100 000 personnes qui ont déambulé sur la rue Ville-Ray, dans un quartier ouvrier, pour lancer un message clair au gouvernement Charest à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. «*Nos syndicats, nos membres ont livré la marchandise, a commenté plus tard Henri Massé. Nous demandons au premier ministre Charest d'entamer un vrai dialogue.*»

Des dizaines de groupes communautaires et d'étudiants se sont joints à cette immense manifestation des



NORMAND BLOUIN

organisations syndicales. Une véritable marée humaine, une manif historique, du jamais vu depuis les années 70. Souvenons-nous que la Marche des peuples des Amériques, le 21 avril 2001 à Québec, avait réuni 50 000 personnes.

Pour le confrère Gilles

Paquette, qui a coordonné la mobilisation pour la FTQ, la manifestation de cette année était le résultat d'une vaste coalition de tous ceux et celles qui ne sont pas d'accord avec les politiques du gouvernement Charest. «*Les luttes syndicales servent à tous les Québécois et à toutes*

les Québécoises et la population a répondu.»

Chandler

En raison de l'éloignement et des coûts de transport élevés, certaines régions ont préféré organiser leurs propres manifestations. Près de 3 000 personnes, des travailleurs syndiqués et la population de Chandler, ont participé à une grande marche de solidarité en faveur de la relance de Papiers Gaspésia.

Lors d'une autre marche syndicale en mars, deux grands panneaux où l'on peut lire «*Oui à la relance*» et «*Non au démantèlement*» avaient été placardés sur la façade nord de l'usine; ils y sont toujours. «*Nous sommes prêts à aller jusqu'à occuper notre usine, s'il le faut, pour empêcher son démantèlement*», a dit Denis Luce, président de la section locale du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Les discussions se poursuivent, avec la participation active du Fonds de solidarité FTQ et de la Société générale de financement, en vue d'assurer la relance de Papiers Gaspésia.

SUITE EN PAGE 3

SOMMAIRE



SERGE JONGUÉ

Henri Massé, tout sourire, le 1^{er} Mai.

D'autres photos en page 3

3

N'OUBLIEZ PAS LE CONGRÈS DE LA FTQ

Du 29 novembre au 3 décembre 2004

4

SANTÉ

Les premiers effets de la loi 30

6

RENÉ ROY AU BURKINA FASO



SERGE JONGUÉ

Un message réaffirmé de solidarité

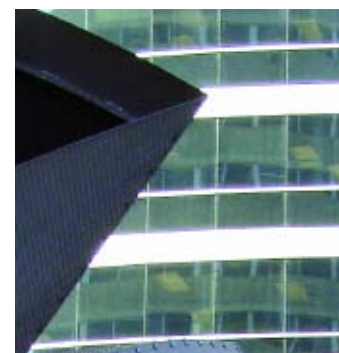
7

JEUNES FTQ EN FRANCE

Une formation privilégiée pour la relève

8

Le héros des poussières d'étoiles enfin démasqué



SERGE JONGUÉ

9

À LA SOURCE

ÉLECTIONS FÉDÉRALES Deux enjeux majeurs pour la FTQ

La bonification du régime d'assurance-emploi et le soutien du revenu pour les travailleuses et travailleurs âgés victimes de licenciement collectif ou de fermeture d'entreprises sont, pour la FTQ, les deux enjeux de la campagne électorale fédérale.

«*Nous martèlerons ces deux revendications aux oreilles de chaque candidat et candidate que nous rencontrerons, tous partis confondus, promet le secrétaire général de la FTQ, René Roy.*

SUITE EN PAGE 7

Un syndicat pour les messagers à Montréal ?

Les messagers à vélo et motorisés qui font la livraison du courrier à Montréal ont entrepris de se regrouper au sein du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes (STTP), affilié à la FTQ, en vue d'améliorer leurs difficiles conditions de travail. Il s'agit d'une première au Canada.

Une requête en accréditation a été déposée récemment par le STTP auprès de la Commission des relations du travail en vue de représenter plus de 175 messagers de cinq entreprises parmi les plus importantes sur l'île de Montréal: CourierCom,

Courrier Rapide, Messager, Sylco et QA/Transor. «*La campagne de syndicalisation se poursuit activement dans d'autres compagnies*», dit André Frappier, directeur national du STTP à Montréal. Le service de la syndicalisation de la FTQ participe à cette campagne, notamment par l'entremise de la conseillère Sophie Cunningham.

Le point central de cette bataille est de déterminer la nature exacte du lien de travail des messagers: les employeurs les considèrent comme des travailleurs indépendants alors que, pour le syndicat, ce



SERGE JONGUÉ

sont de «*faux travailleurs autonomes, qui vivent des conditions d'exploitation inacceptables*», a constaté Denis Cadot, coordonnateur de la campagne pour le STTP.

Quelles conditions ?

«*Depuis quelques années, il y a eu multiplication des compagnies et les tarifs ont*

SUITE EN PAGE 2

47 % POUR LE SYNDICAT À JONQUIÈRE Wal-Mart : la campagne continue

LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION SE POURSUIT ACTIVEMENT DANS LES MAGASINS WAL-MART, AU QUÉBEC ET AU CANADA. APRÈS LA TENTATIVE EFFECTUÉE À JONQUIÈRE, DEUX AUTRES REQUÊTES EN ACCRÉDITATION ONT ÉTÉ DÉPOSÉES RÉCEMMENT PAR LES TUAC, EN SASKATCHEWAN CETTE FOIS, EN VUE DE REPRÉSENTER LE PERSONNEL DES MAGASINS DE NORTH BATTLEFORD ET WEYBURN.



André Dumas, secrétaire-trésorier TUAC-503; Marie-Josée Lemieux, présidente TUAC-503; Jean-Marc Crevier, conseiller régional FTQ, durant la conférence de presse du 2 avril pour commenter le résultat du vote au Wal-Mart de Jonquière.

Il s'en est fallu de peu que le personnel du magasin Wal-Mart de Jonquière (Saguenay) adhère en majorité aux Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), lors du vote tenu le 2 avril dernier. L'adhésion a été rejetée par une mince marge, à 53 % des voix. Ce qui a fait dire à la présidente de la section locale 503, Marie-Josée Lemieux: «C'est comme si les salariés nous avaient dit: À la prochaine fois!» Il faut dire que la direction du magasin n'a pas hésité à «faire peur au monde», invoquant

notamment la menace de fermeture du magasin en cas de syndicalisation.

«Nous aurions préféré une victoire, c'est sûr, mais le résultat indique une réelle volonté des salariés de Wal-Mart d'appartenir à un syndicat», dit de son côté Yvon Bellemare, président du Conseil québécois des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ). «Ce n'est pas parce qu'on perd une manche qu'on perd la partie, ajoute-t-il. Loin d'être découragée par le résultat du vote, notre équipe de recrutement travaille avec encore plus d'ardeur. Les TUAC vont intensifier leur campagne jusqu'à ce que Wal-Mart respecte vraiment ses

salariés, ce qui veut dire ses syndiqués!»

Il n'existe actuellement aucun syndicat chez Wal-Mart en Amérique du Nord, à l'exception d'un petit groupe de bouchers au Texas, membres des TUAC. Les TUAC-FTQ représentent près de 45 000 membres au Québec et 1,4 million de membres en Amérique du Nord.

La multinationale américaine est la plus grande entreprise privée au monde, avec un chiffre d'affaires de 245 milliards de dollars US. Les salaires versés à ses 1,3 million d'employés dans 4300 magasins à travers le monde sont de 20 à 30 % inférieurs aux concurrents.

BOULANGERIE AU PAIN DORÉ À MONTRÉAL Premier contrat de travail

Les quelque 125 salariés de la Boulangerie Au Pain Doré, située sur la rue Rouen dans l'Est de Montréal, viennent d'approuver le contenu d'une première convention collective qui améliore considérablement leurs conditions de travail et de salaire. Le Syndicat de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (SITBCTM), affilié à la FTQ, avait été accrédité en mai 2003.

D'une durée de trois ans, le contrat de travail prévoit des hausses de salaire substantielles, le paiement des heures supplémentaires après l'horaire régulier de travail, une cinquième semaine de vacances, des journées de maladie et de nombreuses primes au travail.

Le syndicat a dû faire face à plusieurs embûches avant de finalement mener la négociation de cette première convention collective à terme: deux campagnes de syndicalisation, un vote et trois auditions devant un commissaire du travail et la Cour supérieure.

Cette entreprise familiale approvisionne notamment la douzaine de magasins du même nom à Montréal, dont celui situé à la boulangerie même et qui est syndiqué.

AÉROPORT DE DORVAL Un premier syndicat accrédité dans un café de la chaîne Second Cup au Québec

Pour la première fois au Québec, des salariés d'un café de la chaîne Second Cup ont maintenant un syndicat reconnu et vont négocier un premier contrat de travail. Il s'agit de la dizaine de salariés du café Second Cup situé à l'aéroport Dorval. La section locale 502 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), affiliée à la FTQ, vient de recevoir son accréditation de la Commission des relations du travail du Québec. La requête en accréditation avait été déposée le 2 avril.

En entrevue à la Presse Canadienne, Guy Therrien, représentant syndical au recrutement, a expliqué ainsi ce premier succès: «On a d'autres magasins qui sont syndiqués à Dorval et cela a pu avoir un effet d'entraînement. Quand les employés se promènent d'un magasin à l'autre, ils discutent entre eux de leurs conditions de travail et entendent parfois des doléances de la part d'autres travailleurs non syndiqués. Ils nous réfèrent des gens. Ça nous ouvre des portes. C'est comme ça qu'on réussit à aller syndiquer d'autre monde. C'est du bouche à oreille.»

Les cafés Second Cup sont la propriété du Groupe Cara, spécialisé dans les services alimentaires et d'aéroports, qui possède également, entre autres, les restaurants Harvey's et Chalet Suisse.

SUITE DE LA PAGE 1

chuté à cause de la compétition, explique Nicolas Dalicieux, président de l'Association des messagers à bicyclette de Montréal (AMBM), qui regroupe pour l'instant environ 200 messagers à vélo et 300 livreurs en voiture. Avant, nous gagnions mieux notre vie.»

Les courriers sont payés à la course, en moyenne à 50 % du tarif demandé. Une bonne journée, c'est un revenu de 80 \$ à 100 \$. Généralement, on s'en tire avec à peine 350 \$ par semaine. Le véhicule n'est pas fourni par l'employeur. Les dépenses d'entretien, l'essence, les assurances ne sont pas remboursées.

«Les employeurs ne fournissent rien d'autre que le travail», explique Jean Di Lauro, un chauffeur d'expérience. Quand ça va bien, on peut aller chercher 500 \$ par semaine. Mais on a aucun congé annuel, aucun congé de maladie, pas de vacances payées. Et il faut payer des frais de location de 20 \$ - 25 \$ par semaine pour la communication-radio avec les compagnies.»

Les courriers à vélo travaillent jusqu'à 9½ heures par jour, incluant l'entretien mécanique. «On roule entre 50 et 100 kilomètres par jour, selon le nombre de livraisons et la distance», selon Tom Ostreiko. Ils doivent se mesurer aux caprices de Dame Nature et à la hardiesse des automobilistes impatientes. «On apprécie le respect des automobilistes, affirme-t-il. Particulièrement en hiver, il y a de la courtoisie. Ils partagent la route avec nous.»

Des conditions de travail fort difficiles qu'il faut améliorer. La bataille risque d'être longue mais le STTP et la FTQ ont l'intention de la mener jusqu'au bout.



Nicolas Dalicieux, président de l'AMBM, échange avec un collègue durant une pause.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Henri Massé
Secrétaire général: René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone: (514) 383-8000
Télécopie: (514) 383-8001
Courriel: ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ: www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef: Carole Clément
Collaboration: Monique Audet, Louis Cauchy, Robert Demers, Louis Fournier,

Denise Gagnon, Lola LeBrasseur et Dominique Savoie, FTQ.

Graphisme: Anne Brissette

Photos: Normand Blouin, Didier Debusschere et Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage 54 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () _____ poste _____ Résidence () _____

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

LE THÈME DU PROCHAIN CONGRÈS DE LA FTQ

Présents sur tous les fronts

Notre rapport de force en action

LE PROCHAIN CONGRÈS DE LA FTQ SE TIENDRA AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2004, SUR LE THÈME PRÉSENTS SUR TOUS LES FRONTS – NOTRE RAPPORT DE FORCE EN ACTION.

Les quelque 1 500 congressistes seront appelés à débattre de la façon dont nous pouvons mieux exercer notre rapport de force dans les négociations avec les employeurs et, aussi, dans nos revendications auprès des gouvernements. À une époque de mondialisation trop souvent sauvage et dans un contexte politique difficile, le 27^e congrès de la FTQ sera un

moment de choix pour faire le point.

Les milieux de travail

En 1993, notre congrès portait sur les relations du travail, sur le thème *Regroupons nos forces - Les relations du travail au cœur de notre action syndicale*. Il y avait alors une vague de nouveautés dans le monde du travail comme la négociation raisonnée, continue, ou «gagnant-gagnant», les réorganisations du travail en mode conjoint, les équipes de travail, la qualité totale, les normes ISO, etc.

Une dizaine d'années plus tard, il est temps de faire le point là-dessus. Quels sont

nos rapports avec l'employeur dans les relations du travail au quotidien? Le degré de difficulté en négociation a-t-il changé? Les enjeux sont-ils différents? Sommes-nous capables de mobiliser nos membres sur ces enjeux et comment le faisons-nous? Les façons d'exercer notre rapport de force ont-elles changé? Quelles formes de soutien nous sont aujourd'hui nécessaires?

Le congrès de la FTQ permettra de faire un portrait de notre réalité et des pistes d'action possibles pour que notre rapport de force nous permette d'améliorer encore les conditions de travail de nos membres.

L'action politique

L'État est un employeur pour plusieurs d'entre nous mais il est aussi, pour tous les citoyens et citoyennes, celui qui définit le cadre dans lequel nous vivons. Avec l'élection il y a un an du Parti libéral du Québec, nous faisons face à des transformations qui nous interpellent à plusieurs niveaux.

Le gouvernement Charest met notamment à mal la démocratie qui permettait au mouvement syndical et aux autres groupes de la société civile de s'impliquer dans le développement social et économique de leur localité, de leur région et de l'ensemble du Québec. On n'a qu'à penser à la dispari-

tion des conseils régionaux de développement (les CRD), remplacés par les conférences régionales des élus, sans consultation aucune. Ou à tous ces projets de loi adoptés sous le bâillon avant Noël.

Nous avons su démontrer, encore tout récemment lors de la manifestation du 1^{er} mai, que notre rapport de force est solide et même grandissant. Mais la réflexion doit se poursuivre tant sur la manière de nous mobiliser que sur les nécessaires alliances qu'il faut construire. Le congrès de la FTQ nous permettra de faire le point et de nous projeter dans l'avenir.

1^{er} MAI

Une mer de monde FTQ

On nous l'a dit

«J'ai senti que l'amitié syndicale avait une force et une authenticité que je vais rechercher dans mes rapports humains jusqu'à la fin de ma vie. Marcher dans la rue, au soleil, pour que nos élus écoutent ce que l'on crie, ce que l'on chante. Arrêter la circulation, ralentir la ville, la remplir de la douce folie d'une journée d'été. Avoir espoir de changer les choses. Si on perd ce sentiment d'espoir, on perd tout.»

Sophie Panneton, SFCP-3005

«Je pense qu'il s'agit de la plus belle mobilisation jamais vue de notre syndicat, malgré notre présence très active des derniers mois.»

Richard Belhumeur, SQEES-298

SUITE DE LA PAGE 1

Rimouski

À Rimouski, les syndicats affiliés à la FTQ ont tenu un grand rassemblement populaire, qui a attiré 800 personnes, pour protester contre les politiques du gouvernement Charest. L'activité a pris la forme d'une fête familiale, suivie d'une marche au centre-ville. Le conseiller régional, Alain Harrison, n'a pas été tendre envers le gouvernement libéral. Il a rappelé que la FTQ n'acceptera jamais que la société québécoise soit bâillonnée.

Sherbrooke

À Sherbrooke, on a fait les choses en double. Poursuivant la tradition de l'inter-syndicale de la région, les syndicats et les groupes communautaires ont défilé sur la rue King et devant le bureau du premier ministre

Jean Charest, tôt le matin, avant de prendre la route pour la grande marche de Montréal. Quelques centaines de membres de la FTQ y étaient.

Abitibi-Témiscaminque

Le Conseil régional FTQ en Abitibi-Témiscaminque et Nord-du-Québec a participé à la grande marche familiale organisée par le réseau Vigilance, à Rouyn-Noranda. En début d'après-midi, la manifestation amicale et pacifique s'est déroulée dans la joie, agrémentée de clowns et de ballons.

Côte-Nord

Quelque 500 membres des syndicats affiliés à la FTQ de Baie-Comeau et de Sept-Îles ont voulu montrer que «la Côte-Nord se tient debout», manifestant tout de même de manière festive.



SERGE JONGUÉ



NORMAND BLOUIN



NORMAND BLOUIN



SERGE JONGUÉ



NORMAND BLOUIN

ENTENTES RENOUVELÉES EN UN TEMPS RECORD POUR PLUS DE 100 000 TRAVAILLEURS



LES ENTENTES POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION ONT ÉTÉ CONCLUES EN UN TEMPS RECORD, CETTE ANNÉE, AVANT MÊME L'ÉCHÉANCE DES CONVENTIONS COLLECTIVES, LE 30 AVRIL. D'UNE DURÉE DE TROIS ANS, LES NOUVEAUX CONTRATS DE TRAVAIL CONCERNENT PLUS DE 100 000 TRAVAILLEURS DANS QUATRE GRANDS SECTEURS : CONSTRUCTION INDUSTRIELLE; CONSTRUCTION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE; VOIRIE ET GÉNIE CIVIL; CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE.

Jean Lavallée, président du Conseil conjoint de la construction et vice-président de la FTQ, a salué le travail des négociateurs de son organisation et la conclusion exceptionnellement rapide des différentes rondes de négociation.

«À la lumière des problèmes survenus sur certains grands chantiers récemment, les parties ont convenu de poursuivre des discussions pour en arriver à créer un environnement de travail sain, productif et compétitif, dit Jean Lavallée. Nous nous sommes engagés à participer à l'analyse et à l'amélioration de la productivité, à l'adaptation du travail et à l'adaptation de notre indus-



Jean Lavallée, président du Conseil conjoint de la construction et vice-président de la FTQ

trie à l'évolution des marchés. Cela créera des conditions plus favorables à une recrudescence des investissements dans l'industrie, partout au Québec», ajoute le président de la plus importante organi-

sation syndicale dans la construction.

Une majoration globale de 13,2 % sur 3 ans

Dans les trois premiers secteurs, l'entente sur les salaires prévoit une augmentation de 3,8 % pour la deuxième année du contrat et de 3,7 % pour la troisième année. Une majoration de 5,7 % pour la première année est applicable aux régimes de retraite et d'assurances.

On procédera à une réorganisation majeure du régime de retraite pour pallier à des problèmes de déficit et pour en assurer la viabilité à long terme. De plus,

on a mis en place des mécanismes pour assurer l'autonomie financière du régime d'assurances collectives.

Pour les travailleurs oeuvrant à la Baie-James, le Conseil conjoint a réussi à faire raccourcir la période de travail les rendant admissibles à un retour dans leur milieu de vie. Cette période passera de 54 à 40 jours au cours des trois années de la convention collective. De plus, la prime d'éloignement sera majorée de 2 % au 1^{er} janvier 2005 et d'un autre 2 % au 30 avril 2006.

Secteur résidentiel

«L'entente que nous avons négociée pour les travailleurs

du secteur de la construction résidentielle prévoit une augmentation globale des salaires et des avantages sociaux de l'ordre de 14,2 % sur trois ans dans le secteur dit lourd, soit quatre étages et plus, et de 14,3 % dans le secteur résidentiel léger», a annoncé pour sa part Jocelyn Dupuis, codirecteur général du Conseil conjoint.

Le Conseil conjoint représente 71,8 % des salariés de la construction au Québec. Il est majoritaire dans les 33 métiers, spécialités et occupations de l'industrie du bâtiment, ainsi que dans toutes les régions.

FTQ - SANTÉ

La fusion des accréditations syndicales sera-t-elle enclenchée ?

BIEN MALGRÉ ELLES, LES CINQ ORGANISATIONS SYNDICALES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DEVRONT PEUT-ÊTRE ENCLANCHER LE PROCESSUS DE FUSION DES ACCRÉDITATIONS SYNDICALES EXIGÉ PAR LA LOI 30 EN ATTENDANT LE JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE SUR SA CONSTITUTIONNALITÉ. C'ÉTAIT DU MOINS LA SITUATION AU MOMENT D'ÉCRIRE CES LIGNES.

Dans un premier temps, la cause devait être entendue le 29 avril. Mais elle a été reportée aux 25, 26 et 27 mai, pour donner le temps au Procureur général du Québec d'interroger des témoins de la partie syndicale, celle-ci se réservant le droit d'interroger d'éventuels témoins du Procureur général.

Plus tôt au printemps, les grandes organisations syndicales avaient déposé une requête pour faire suspendre l'application de la loi 30 qui forçait la tenue d'une campagne de changement d'allégeance syndicale dans 58 établissements de la santé et des services sociaux. En vertu de la loi, les syndicats touchés perdraient leur accréditation syndicale et devraient procéder au dépôt de nouvelles demandes d'accréditation conformes aux unités définies par la loi 30.



Raymond Forget, président du SQEES-298, vice-président de la FTQ et coordonnateur des négociations du secteur public à la FTQ

La FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD et la FIIQ ont demandé la suspension du décret ministériel déclarant la loi 30 en vigueur en attendant que la Cour supérieure se prononce sur sa constitutionnalité.

Un prétexte

«Les fusions d'accréditations ne sont qu'un prétexte. Dans les faits, 93,3 % des salariés de la santé et des services sociaux sont concentrés dans une douzaine d'organisations. À l'inverse, à peine 1,6 % d'entre eux sont dispersés dans une vingtaine d'unités syndicales. Les 5,1 % restants sont non syndiqués, explique Raymond Forget, coordonnateur des négociations du secteur public à la FTQ et vice-président de la centrale. Les fusions cachent la volonté du gouvernement de regrouper certains secteurs comme les buanderies, les services alimentaires et l'entre-

tien pour ensuite les vendre par blocs à des entreprises privées.»

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les projets de «réingénierie» et de partenariats public-privé annoncés par le gouvernement Charrest ne pouvaient voir le jour sans que la table soit mise. C'est pour cela qu'en décembre dernier, une série de lois adoptées sous le bâillon ont provoqué la colère d'une vaste majorité de la population. «La loi 30 devrait permettre, a dit la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, d'apporter des assouplissements à l'organisation du travail, en décentralisant les négociations au niveau local et en faisant les choses autrement.»

Faire les choses «autrement», c'est faire fi de la vie syndicale avec un grand V, c'est-à-dire d'une vie où des amitiés se sont tissées, souvent depuis plusieurs années, où des responsabilités parfois lourdes ont été assumées, où des luttes ont été menées à grands frais d'énergie et où une grande partie de la vie sociale a été consacrée au militantisme syndical. La loi 30 est non seulement antisyndicale, elle est antisociale.

Préjudice grave ou irréparable

Mais au-delà de motivations idéologiques ultra-conservatrices, la loi 30 soulève des questions constitutionnelles sérieuses pour l'ensemble du mouvement syndical.

Elle porte atteinte à la liberté d'association, garantie par les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne, pour les salariés du secteur de la santé et des services sociaux. De plus, elle les exclut du Code du travail pour les embrigader dans un régime d'accréditation faisant fi de leur volonté.

Dans le cadre du processus de changement d'allégeance, certaines associations accréditées disparaîtront ou seront fusionnées. Advenant une invalidation de la loi 30, il pourrait être totalement impossible de rétablir la situation. Le cadre des négociations étant également remis en cause par la loi 30, les risques de préjudices graves ou irréparables sont élevés. Tout le processus engendrera un climat de confusion et d'incertitude, en plus d'entraîner des frais importants.

L'application de la loi 30 risque de plonger les syndicats dans le chaos advenant une invalidation. Le climat de tension qui en résultera pourrait avoir des conséquences néfastes sur la vie au travail du personnel ainsi que pour les bénéficiaires des soins de santé.

À la FTQ, quelque 45 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298) sont touchés par cette loi.

Une retraite forcée après plus de 30 ans de militantisme

LE LUNDI MATIN 3 MAI 2004. C'EST LE PREMIER JOUR DE SA RETRAITE APRÈS 37 ANNÉES PASSÉES CHEZ IMPERIAL TOBACCO À MONTRÉAL. MAIS POUR MICHELINE LABRECQUE, IL S'AGIT SURTOUT DE FAIRE SES ADIEUX À PLUS DE 30 ANS DE DÉVOUEMENT ET DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 234T DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA BOULANGERIE, CONFISERIE, TABAC ET MEUNERIE (SITBCTM-FTQ).

Fermeture

Micheline Labrecque ne digère pas la fermeture récente de l'usine de cigarettes de la rue Saint-Antoine, dans le quartier Saint-Henri, pour transférer la production en Ontario. «J'ai dit à la direction qu'ils faisaient une erreur, qu'ils ne prenaient pas une décision d'affaire mais qu'ils voyaient seulement le profit à court terme, qu'il y aurait des conséquences négatives pour la compagnie. Les événements sont en train de me donner raison.»

Deuxième d'une famille de neuf enfants, Micheline a quitté l'école à 15 ans, à la fin de sa 9^e année, pour travailler à temps plein. «Mon père m'a offert de payer mes études mais je voulais être libre de sortir sans lui demander d'argent. Il avait trois jobs pour arriver à nous faire vivre. J'ai donc travaillé et étudié le soir jusqu'à ce que j'entre chez Imperial Tobacco, en juin 1967, à 18 ans.»

Son premier travail: serveuse, à la cafétéria de l'usine, «avec son beau p'tit costume jaune à collet vert», lance son mari Gilles à la blague. «Après six ou sept mois, j'ai fait l'entretien des toilettes avant d'aller travailler sur les machines. J'étais malheureuse

parce que je n'aimais pas la routine. Je me suis mise à apprendre toutes les jobs et je remplaçais les filles à tour de rôle pour qu'elles aillent fumer dans les toilettes.»

Une anecdote autour du 8 mars

La première fois que la compagnie a souligné la Journée internationale des femmes, à la fin des années 70, Micheline avait placé une pancarte sur sa machine: «**Nous sommes en débrayage de 10 h à 11 h. Nous sommes à la cafétéria.**»

«Les femmes de mon équipe m'ont suivie, le temps que les patrons nous retrouvent et nous disent de remonter, une quinzaine de minutes plus tard. Mais ils ne pouvaient pas dire grand-chose parce que nous avions la meilleure production.»

D'ailleurs, Micheline a siégé au Comité de la condition féminine de la FTQ depuis 1989 et elle est toujours déléguée au Conseil général de la FTQ. En 1995, elle avait fait la une du *Monde ouvrier* pour son implication au Regroupement pour la relance sociale et économique du Sud-Ouest de Montréal.

De 1978 à 1983, Micheline sera préposée à la formation. «C'était tout de suite



Micheline Labrecque à la une du *Monde ouvrier* en 1995

après la loi 101. C'est moi qui ai traduit les premiers livres de procédures et d'entretien des machines. À l'époque, tout se passait en anglais.»

La vie syndicale s'installe

À partir de 1978, Micheline assiste à chacune des assemblées syndicales. «J'étais déléguée et je me retrouvais souvent avec des dossiers à défendre. Puis, j'ai décidé de me présenter à la présidence quand le poste est devenu libre. Comme il y avait pas mal de monde qui me connaissait, j'ai été élue en 1984.»

Sa première année à la tête du syndicat fut intense: 125 personnes prenaient leur retraite dans le cadre d'une première réorganisation du travail. «La deuxième année, nous avons eu une grosse manifestation à Québec contre la taxe-ascenseur sur les produits du tabac.»

En 1987, elle terminait son premier mandat lorsque est arrivée l'annonce de la

fermeture de l'usine de Québec, qui touchait 320 personnes. Quatre-vingt-sept d'entre elles étaient transférées à Montréal et 30 en Ontario. C'est là que Micheline a mis sur pied un premier comité de soutien. Elle est retournée travailler dans l'usine durant deux ans et a été élue sans opposition en 1988.

Des hauts et des bas

L'industrie du tabac a connu des hauts et des bas durant toutes ces années: les transferts de production, la sous-traitance, les taxes et enfin la loi québécoise sur le tabac, au milieu des années 90. Le ministre de la Santé, Jean Rochon, était à l'origine de cette loi pour protéger la santé publique. «Toutes les batailles qu'on a faites dans l'industrie au Canada, c'est l'usine de Montréal qui les a menées, avec l'appui de la FTQ. Et on a fait reculer les gouvernements à plusieurs reprises. Mais aujourd'hui, je trouve qu'on a de la misère à se rallier autour d'une cause commune, sauf contre le gouvernement Charest...», lance Micheline.

«Mère Teresa», l'appelaient-on à l'usine. «Les membres me suivaient parce qu'ils savaient que je ne les mettais pas en danger. Ce que je voulais, c'était de meilleurs conditions de travail et de salaire, bien sûr, mais surtout le respect, le droit de parole et l'écoute.»

Plus de un million \$ en compensations

Lorsqu'elle parle de la fermeture de l'immense usine

de la rue Saint-Antoine, Micheline Labrecque a un nœud dans la gorge. «Nos membres étaient en état de choc en juin dernier, mais il a bien fallu négocier les conditions de fermeture. Je pense que dans les circonstances, le syndicat a négocié les meilleures conditions de départ pour ses membres.» C'est avec beaucoup de reconnaissance qu'elle parle de ceux et celles qu'elle a côtoyés à l'exécutif syndical.

La moyenne d'âge à l'usine était de 47 ans. Le quart des 420 membres ont pris leur retraite. La majorité était admissible à une retraite à 55 ans sans pénalité. Deux années de salaires ont été versés dans une fiducie pour combler un éventuel manque à gagner. Cent cinquante syndiqués ont par ailleurs été transférés à l'usine ontarienne de Guelph avec un an pour changer d'idée.

Tous les autres ont eu droit à de l'aide pour le crédit ou la planification financière, la rédaction d'un curriculum vitae, les techniques d'entrevue, la recherche d'emploi, les démarches à l'assurance-emploi, le soutien psychologique et le soutien au démarrage d'entreprise.

En 1985, la section locale 234T comptait 900 membres chez Imperial Tobacco. Au moment de l'annonce de la fermeture, en juin 2003, il n'en restait qu'un peu plus de 400. L'usine de la rue Saint-Antoine, inaugurée en 1906, est fermée depuis la fin avril 2004. Les employés des deux usines ontariennes sont sur le qui-vive: la compagnie-mère, British American Tobacco, vient de construire une méga-usine au Mexique.

Micheline Labrecque fermera un à un les dossiers syndicaux qu'il lui reste à traiter, jusqu'à l'automne. Mais une femme comme elle ne peut pas rester inactive, ou presque, du jour au lendemain. Elle a déjà formé un comité de locataires pour régler les problèmes de gestion du nouvel édifice où elle vient d'emménager avec son mari, à Longueuil.

Bonne retraite Micheline... et bonne action citoyenne!

À la fermeture de l'usine d'Imperial Tobacco à Québec, en 1987, la section locale de Montréal forme un comité d'accueil. On voit ici la présidente, Micheline Labrecque (en rose), en compagnie de nouveaux membres. «On les rencontre en petits groupes pour quatre jours de familiarisation. Puis je leur faisais faire un tour de Saint-Henri en leur montrant où trouver les principaux services.»



La délégation du Québec à laquelle se joint Micheline (à droite en compagnie de son mari Gilles) pour son premier congrès international à Las Vegas, en 1986. «Le BCT (Boulangerie, Confiserie, Tabac), comme on l'appelait à l'époque, fêtait alors son 100^e anniversaire.»



Durant son premier mandat de présidente de la section locale 234, Micheline met sur pied un cours à l'intention des retraités, en 1985.



Le 12 mars 1986, une manifestation à Québec contre la taxe-ascenseur imposée sur les produits du tabac. Chiffres à l'appui, Louis Laberge avait convaincu Robert Bourassa que la taxe n'était pas «rentable» pour le gouvernement, les consommateurs se rabattant sur les cigarettes de contrebande. La taxe avait été annulée.



Micheline Labrecque, René Rondou, secrétaire-trésorier du SITBCT au moment de sa retraite en 1990, et Léopold Barrette, premier président de la section locale 234, lors du 50^e anniversaire du syndicat local, en 1992 au Palladium de Longueuil.

RENÉ ROY EN CONFÉRENCE AU BURKINA FASO

La FTQ continue de soutenir le développement syndical en Afrique francophone

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ A PARTICIPÉ, À LA MI-MAI À OUAGADOUGOU, AU BURKINA FASO, À UNE SÉANCE DE TRAVAIL ORGANISÉE PAR L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE (ORAF), AFFILIÉE À LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (CISL).

Ce Forum de la Francophonie syndicale visait notamment à préparer le prochain sommet des chefs d'État de la Francophonie qui se tiendra aussi à Ouagadougou, en novembre, sur le thème «La Francophonie, espace solidaire de développement durable.»

René Roy a réitéré l'enthousiasme de la FTQ à contribuer à une meilleure coopération syndicale des pays de la francophonie d'Afrique avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années. «*Cette concertation nous apparaît incontournable dans le contexte de la mondialisation et des politiques néo-libérales qui l'accompagne. Nous*

constatons, comme vous, une détérioration importante des conditions de vie et de travail des populations soumises aux diktats des marchés financiers et un effritement du pouvoir d'influence des syndicats partout dans le monde. Mais il faut bien reconnaître que les iniquités sont encore plus marquées en Afrique où les programmes d'ajustements structurels ont fait plus de tort que de bien ces dernières années.»

La Banque mondiale (BM), qui a imposé ces programmes, le reconnaît : on a sous-estimé leur impact sur les populations dans les pays en développement. Elle admet même qu'il faut aujourd'hui mieux soutenir le mouvement syndical comme acteur majeur du développement durable.

Favoriser l'autosuffisance

En matière de coopération, la FTQ a toujours tenté de soutenir des actions structurantes et décentralisées pour favoriser l'autosuffisance des centrales syndica-

les africaines. «*Nos organisations doivent tirer la leçon qu'une plus grande unité d'action s'impose pour infléchir le processus de mondialisation, a mentionné René Roy à ses hôtes africains. Notamment, pour être capables d'imposer un nouvel ordre mondial. Nous devons regagner notre pouvoir d'influence pour remettre l'Humain au cœur du développement.*»

Comme lors du dernier forum tenu à Montréal en octobre 2003, la Francophonie syndicale insiste sur la nécessité d'intégrer, dans les travaux du prochain Sommet francophone, les préoccupations des syndicats quant aux droits humains et syndicaux, au dialogue social, au renforcement de la place des femmes dans le développement et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

D'ailleurs, le secrétaire général a présidé une commission sur les droits humains et sociaux au cours de laquelle on s'est entendu sur une définition de l'expression «dialogue social» suggérée par le Bureau international



Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, en compagnie de Vincent Dagenais, responsable politique pour les affaires internationales à la CSN, et de Béatrice Kiema, déléguée de la Confédération syndicale du Burkina Faso.

du travail. Le dialogue social implique les employeurs, les syndicats et les gouvernements, contrairement à l'expression «société civile» qui est utilisée à toutes les sauces et qui a souvent comme effet d'ignorer ou d'exclure le mouvement syndical des grands débats.

Avec un budget

Comme l'explique aussi René Roy, la Francophonie syndicale demandera encore une fois d'être reconnue, au même titre que le Forum francophone des affaires, comme interlocuteur officiel et partenaire des instances

politiques appropriées de l'Organisation internationale de la Francophonie. «*Budget à l'appui, cette reconnaissance est indispensable pour que le monde syndical puisse contribuer pleinement au développement économique et social et lutter efficacement pour l'éradication de la pauvreté dans l'espace francophone*», conclut-il.

Créée en 1987, la Francophonie syndicale regroupe au sein de la CISL 68 organisations syndicales de 41 pays, représentant plus de 9 millions de travailleurs et travailleuses.

MISSION INTERSYNDICALE AU BÉNIN

Des actions concertées en matière de formation et de défense des droits

DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION DE LA FTQ EN AFRIQUE, LES SERVICES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE L'ÉDUCATION ONT CONTRIBUÉ À UNE MISSION INTERSYNDICALE L'HIVER DERNIER, À COTONOU AU BÉNIN. ON A MIS EN PLACE UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE POUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL. CETTE RENCONTRE A RÉUNI 35 PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES D'UNE QUINZAINE DE PAYS D'AFRIQUE, D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE.

Le programme était principalement axé sur l'étude des normes internationales du travail et des mécanismes de

dénonciation. Une formation de base pour l'utilisation de l'Internet doit servir à mettre en œuvre un observatoire permanent sur la question. Le site <http://droitshumainsautravail> a été créé avec l'aide de la Confédération française du travail (CFDT) et devrait éventuellement inclure un forum de discussion.

Un deuxième volet

Un deuxième volet de la mission à Cotonou visait à revoir le projet éducatif des syndicats africains ayant participé au programme de la FTQ intitulé «Syndicalisme en démocratie». Les responsables des fonds humanitaires des syndicats affiliés, notamment le Syn-

dicat des Métallos, les TCA et le STTP, sont impliqués dans ce projet.

Selon la consœur Denise Gagnon, du Service de l'éducation de la FTQ, ce type d'expérience est non seulement utile aux pays en développement mais aussi très riche d'enseignement pour nos propres pratiques syndicales. «*Nous pouvons*

tirer plusieurs leçons de la détermination exemplaire de nos confrères et consœurs d'Afrique, aux prises avec des défis semblables mais d'une plus grande ampleur. La solidarité, l'imagination, la rigueur et la débrouillardise deviennent alors des remparts essentiels contre l'affaiblissement du mouvement ouvrier!»



Jean-Jacques Manach (CFDT), Denise Gagnon (FTQ), Mamounata Cissé, secrétaire générale adjointe CISL et Guillaume Attigbee, président ORAF/CISL

Un mini-colloque

La FTQ organise un mini-colloque de deux jours, les 20 et 21 septembre 2004 à Montréal, sur la mondialisation et la coopération. L'événement s'adresse aux formateurs et formatrices ainsi qu'aux responsables de ces dossiers chez nos affiliés. Ce mini-colloque aura lieu en marge du colloque du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), qui se tiendra du 17 au 19 septembre, à l'UQAM, sous le thème «Bilan des dix ans de l'ALÉNA». On peut s'informer ou s'inscrire en contactant le Service de l'éducation de la FTQ au (514) 383-8000.

DE JEUNES SYNDICALISTES DE LA FTQ EN FRANCE

Une formation privilégiée pour la relève

EN MARS DERNIER, TOUT COMME CE FUT LE CAS EN DÉCEMBRE 2000, DES MEMBRES DU COMITÉ DES JEUNES DE LA FTQ ONT PARTICIPÉ À UN ÉCHANGE AVEC DE JEUNES SYNDICALISTES FRANÇAIS, DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PARRAINÉ PAR L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE (OFQJ). DES DEUX CÔTÉS DE L'ATLANTIQUE, L'EXPÉRIENCE RAVIT NOTRE RELÈVE QUI EN TIRE UNE FOULE D'INFORMATIONS, BIEN SÛR, DES ENSEIGNEMENTS MAIS AUSSI LA MOTIVATION ET LE GOÛT DE CONTINUER À MILITER. PEUT-ÊTRE QUE CE GENRE DE FORMATION PERMET AUSSI AUX JEUNES DE DEVENIR DES ACTEURS AVERTIS DU QUÉBEC DE DEMAIN ?

De façon générale, ces stages mettent en relief les différences des systèmes et des cultures. Un des éléments les plus frappants, selon les témoignages, c'est que le mouvement syndical français a un faible taux de syndicalisation (11 %) par rapport au Québec (41 %). Là-bas, la syndicalisation est volontaire. Ce qui la rend plus difficile encore, c'est que les non-syndiqués peuvent bénéficier des mêmes avantages que les syndiqués.

D'ici l'été, les stagiaires France-Québec produiront un guide pratique à l'intention des jeunes travailleurs saisonniers, une sorte d'abc des droits du travail au Québec et en France. Un outil très utile puisqu'un total de 15 000 permis de travail saisonniers seront émis cette année de part et d'autre. En 2003, 2 500 jeunes du Qué-

bec sont allés travailler aux vendanges et à Euro Disney.

Les jeunes syndicalistes français sont au Québec ces jours-ci. On leur a préparé un programme bien intéressant : trois visites en milieu de travail (aérospatiale - FTQ, santé - CSN, école - CSQ), un souper avec les dirigeants des centrales et

des ateliers sur divers sujets : la syndicalisation des jeunes, des femmes, des personnes à statut précaire ou issues de l'immigration; la condition féminine et l'équité salariale; la mondialisation et les fonds de travailleurs et travailleuses; le Québec sociopolitique et l'histoire.



Annabelle Chouinard est membre de la section locale 8830 du Syndicat des Métallos chez Sports Maska, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Représentante syndicale en santé-sécurité depuis 1996, elle a été secrétaire de son syndicat durant dix ans. Elle a participé à l'échange de l'OFQJ en décembre 2000.

«Mon expérience en France m'a donné le goût de conserver nos acquis et

d'améliorer notre sort. Ça m'a donné une vision plus claire de ce qui a été fait par d'autres avant nous.

«J'ai eu de la chance que les Métallos pensent à moi pour le stage. C'était valorisant, ça m'a donné de la motivation. J'ai pris des cours, j'ai reçu de la formation. J'aimerais pouvoir partager ce bagage avec d'autres jeunes au sein d'un comité jeunes Métallos.»

Éric Rancourt est délégué syndical de la section locale 712 du Syndicat des Machinistes (AIMTA) chez Bombardier, depuis trois ans. Il a déjà connu une grève et un maraudage, ce qui lui fait dire qu'il a acquis rapidement beaucoup d'expérience syndicale. Il préside le comité des jeunes du Conseil des Machinistes du Québec et représente son syndicat au Comité des jeunes de la FTQ. En 2003, il a représenté la FTQ au sein de la délégation du



Conseil permanent de la jeunesse en Belgique. Il revient de France.

«Au début, ça a été le choc culturel. Surtout quand tu apprends, par exemple, qu'en France 95 % des salariés bénéficient d'une convention collective. Mais on se rend compte que nous pouvons mettre beaucoup de choses en commun, en les adaptant. C'est inspirant.

«Dans nos comités jeunes des Machinistes, on organise des activités sociales à l'extérieur du milieu de travail et les membres l'apprécient. On crée des liens et les messages passent mieux après, surtout quand c'est un jeune qui parle à d'autres jeunes (environ 40 % des membres chez Bombardier).»



Julie Ferland a d'abord été déléguée de la section locale 146Q du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) chez Purolator Courier, à Sherbrooke, avant de venir travailler à Montréal. Depuis trois ans, elle est déléguée en chef des griefs pour les 500 employés de bureau de l'entreprise au Québec. Elle est formatrice au SCEP et représente le Québec au comité des jeunes de son syndicat. Elle a participé au programme de l'OFQJ en 2000.

«Quand je suis entrée chez Purolator, j'avais 18 ans. Je ne savais même pas que j'étais syndiquée. Je me suis impliquée et j'ai participé à la négociation. Quand je suis allée en France, tout ce que je connaissais c'était ma convention collective. J'en ai appris autant sur nous que sur eux. Je suis revenue avec un œil nouveau sur nos clauses, pour leur faire dire exactement ce qu'on veut dire et laisser le moins de place possible à l'interprétation.

«Je n'en revenais pas des connaissances des jeunes là-bas. Ici, dans mon entourage, parmi mes amis, on ne connaît pas les syndicats, on a des préjugés. Si j'avais été mieux informée quand je suis arrivée sur le marché du travail, j'aurais attendu moins longtemps pour faire valoir mes droits et ceux de mes collègues.»

Des différences

En France

- ▼ Tout le monde peut être syndiqué mais personne n'est obligé d'adhérer à un syndicat ni de payer des cotisations
- ▼ Sous un même toit, on peut retrouver plusieurs associations syndicales différentes : chaque personne peut choisir son syndicat et sa centrale
- ▼ Une personne non syndiquée peut aussi faire appel à un «représentant des travailleurs» au besoin
- ▼ L'ancienneté n'est généralement pas reconnue : lors d'une mise à pied, ce ne sont pas nécessairement les plus jeunes qui partent mais les personnes occupant les postes touchés
- ▼ Le salaire est versé mensuellement
- ▼ Cinq semaines de vacances pour tout le monde
- ▼ La semaine de 35 heures payée 39 : plus de sous-traitance, moins d'emplois créés
- ▼ Douze jours de formation syndicale par année : cinq payés à 100 % et sept à 75 % par l'employeur
- ▼ Syndicats et employeurs prennent les décisions ensemble quand il est question d'embauche, de conditions de travail ou de retraite.

SUITE DE LA PAGE 1

«Ça fait assez longtemps qu'on en parle, qu'on le répète et qu'on l'explique. Il est temps qu'on nous entende et qu'on prenne des engagements fermes !»

L'assurance-emploi

La FTQ appuie la Coalition des Sans-Chemise qui a déclenché une vaste campagne pour dénoncer le vol de la caisse de l'assurance-emploi et réclamer un régime plus équitable et plus accessible.

Le territoire québécois sera placardé de milliers de pancartes et panneaux avec le message suivant : «Qui a volé l'argent des sans-em-



Roy. Ottawa a beau promettre d'injecter 250 millions sur deux ans, les chômeurs et chômeuses du Québec ont perdu plus de 2 milliards par année en prestations au fil des réformes. À peine 45 % des travailleurs et travailleuses du Québec peuvent se qualifier aujourd'hui pour recevoir des prestations en cas de besoin, comparé à 80 % en 1993.»

ploi?» Selon la Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, le gouvernement fédéral a détourné 44 milliards de dollars de la caisse de l'assurance-emploi.

«Les mesures annoncées par le gouvernement de Paul Martin pour venir en aide aux travailleurs saisonniers ne calmeront pas l'appétit des sans-emploi, indique René

(de 45 à 50 semaines) en plus de la mise en place d'une caisse autogérée par les cotisants, soit les salariés et les employeurs.

Un autre PATA

D'autre part, les quatre centrales syndicales ont uni leur voix pour réclamer la création d'un nouveau programme de soutien du revenu pour les travailleuses et travailleurs âgés qui perdent leur emploi. La FTQ, la CSQ, la CSN et la CSD demandent aux représentants des partis politiques fédéraux de se commettre sur cette question. **«Un tel programme doit être mis sur pied rapidement. Les travailleuses**

et les travailleurs lésés ont assez patienté.»

La création d'un nouveau programme du genre est devenue nécessaire depuis la disparition du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), en mars 1997. Aucune mesure de soutien du revenu visant spécifiquement les travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus ayant perdu leur emploi n'a remplacé le PATA.

«C'est inacceptable qu'un pays tel le Canada précipite dans la pauvreté une catégorie de travailleuses et de travailleurs qui ont eu le malheur de perdre leur emploi en fin de carrière», dénonce René Roy.



MYSTÈRE ET BOULE DE GOMME

Tout sur la sculpture du Complexe FTQ...ou presque

À L'ANGLE NORD-OUEST DE LA RUE LAJEUNESSE ET DU BOULEVARD CRÉMAZIE, À L'ENTRÉE DE LA TOUR LOUIS-LABERGE DU COMPLEXE FTQ, SE DRESSE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES UNE ÉNIGMATIQUE SCULPTURE QUE CROISENT QUOTIDIENNEMENT DES MILLIERS DE PERSONNES, PLUS PARTICULIÈREMENT CEUX ET CELLES QUI TRAVAILLENT AU FONDS DE SOLIDARITÉ, À LA FTQ OU ENCORE POUR UN SYNDICAT AFFILIÉ.

Est-ce un hommage posthume au brigadier scolaire inconnu mort en devoir? Est-ce une bouche d'aération du métro ou un ouvrage de défense civile? Mystère et boule de gomme.

Le Vieux Gustave devine ce qui vous brûle la langue : «*On veut savoir!*». Pour les curieux d'aujourd'hui, pour les historiens de demain, nous allons lever un coin du voile en vous présentant «in extenso» un document méconnu, pour ne pas dire complètement ignoré...

On construit le 545 Crémazie

La construction d'un édifice public au Québec doit inclure une contribution des promoteurs, d'environ 1 % de la valeur du projet, aux arts et à la culture du Québec, le plus souvent par l'achat d'une œuvre produite par un artiste québécois. Un comité d'experts, formé par le gouvernement du Québec, reçoit la demande des futurs propriétaires et en fait la publicité dans la communauté artistique. Le choix final de l'œuvre appartient au comité et non aux promoteurs.

L'énigmatique «Bonhomme» de la rue Crémazie

C'était, à l'origine, son surnom : le «Bonhomme». Rien de bien méchant, puisque même le logo de la FTQ (la flèche et le cercle rouges)

porte le même sobriquet!

D'autres, tout aussi bien inspirés, le désignaient affectueusement «Mickey» ou «Miquet», jurant y reconnaître les oreilles de la célèbre souris de Disney!

Son vrai nom... tant pis, le Vieux Gustave vous le révèle. Son vrai nom, c'est :

LE HÉROS DES POUSSIÈRES D'ÉTOILES

Laissons parler (longue-ment...) l'artiste Pierre Bourgault : «*Voici le héros d'un original rêve syndical, l'hôte qui nous accueille à l'entrée de l'édifice de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Le grand manteau d'aluminium se déploie, tel des voilures. Solidement campée (sic), sa texture accueille la lumière dans un endroit sombre entre le béton de l'édifice et celui de l'autoroute.*

On a l'impression d'un élément d'architecture à la Gaudi. Inspiré à partir d'une forme organique, ici le corps humain est géométriquement systématisé pour s'intégrer à l'environnement urbain. Le front de l'édifice s'adoucit d'une courbe, conséquemment, la sculpture, de par son dessin de face et aussi de son positionnement sur le terrain, prolonge cette amorce de courbe en une plus longue sinusöïde, rendant sympathique l'accueil de l'entrée.

Sous l'habit, il y a parti pris pour l'intimité, plus important encore, sa forme, son ampleur et ses composantes agrandissent l'intimité à la base des valeurs syndicales, pour réinscrire l'humain dans la Cité et le monde du travail. Les positions syndicales n'ont-elles pas pour objet de révéler en surface, d'avouer socialement des valeurs personnelles reliées à la qualité de chaque humain puis, ensuite, de les rendre légales par des actes officiels?

De mettre en forme l'intime, sans gêne, sur la place publique, il y a là une mise en perspective publique, agrandie de valeurs individuelles qui collent à la peau. Or, acquiescer la conscience univer-

selle demeure l'une des grandes qualités des responsables syndicaux. Revêtir le corps d'un vêtement, c'est permettre aux êtres humains de s'ajuster aux milieux austères à leur survie, comme aussi construire autour de soi.

Une sculpture habitable

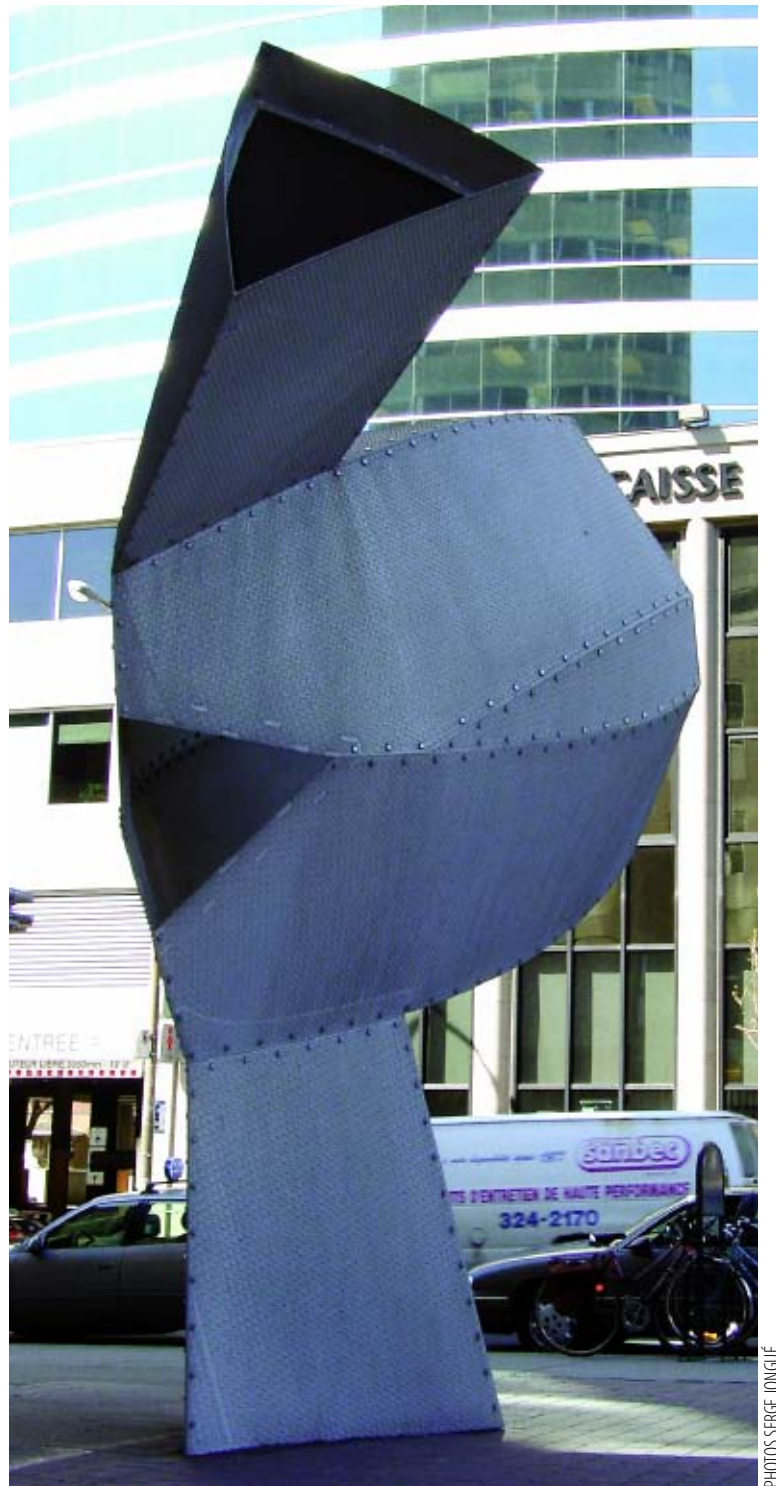
Le corps central ressemble à un outil (NDLR : ce n'est pas le Vieux Gustave qui le dit!). Les manches s'habitent comme des maisons privées. On devine qu'il s'agit là d'un vêtement que l'on revêt, comme les rôles que l'on joue quotidiennement. L'assemblage, par des boulons, rappelle des méthodes de construction, la texture des tôles, communément utilisées pour les pavés d'usine, lie la fonction industrielle à la qualité des tissus. Plastiquement, réaliser une forme en additionnant des éléments les uns aux autres pour former un ensemble relève d'une approche analytique, clin d'œil à un mode de travail où excellent les femmes.

Ce grand vêtement endosse pleinement l'utopie formulée récemment par le scientifique Albert Jacquard à propos du travail et du rôle des syndicats. Pour lui, l'entreprise est davantage un lieu de rencontre, de liberté et de créativité, avant que d'être sous le joug des hiérarchies, de la compétition.

Un monolithe autoportant, complet, sans aucune structure intérieure, dressé à la verticale dans un intérêt volontairement anthropomorphe. Toutefois, l'objet établit un rapport tellurique puisque, d'un dessein lourd au sol, il m'importe de réinscrire la présence de l'humain dans l'ensemble des phénomènes naturels et ce, sans hiérarchie. Cette sculpture, je l'ai voulue grande à partir de la confrontation au corps, en même temps que petite et sympathique dans l'ensemble de ce théâtre architectural.»

Pas facile la vie de héros!

La sculpture devait, à l'origine, reposer sur sa base la plus large. Comme on peut le voir sur la photo de la maquette,



PHOTOS SERGE JONGUE

le héros semble avoir caracolé et repose bizarrement sur un de ses bras.

C'est d'abord l'allure générale de l'œuvre qui suscita quelques commentaires, les uns humoristiques, d'autres plus sarcastiques! Un corps trapu, ventripotent, avec de gros bras, pas de tête... une méchante belle image pour la FTQ! Certains ont même crié au crime de lèse-majesté, insinuant qu'il s'agissait là d'une cruelle caricature du profil corporel d'un dirigeant de la FTQ!

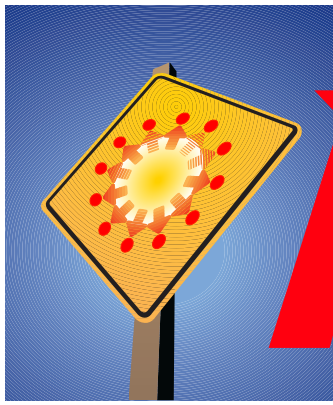


Que faire avec le «sombre héros»? Impossible de le retourner à l'expéditeur, impossible de l'échanger, impossible de le «retoucher». Certains ont pensé le reléguer à l'arrière de l'édifice, entre deux arrêts d'autobus... Rien à faire!

Puisqu'il faut bien à tout héros une part de légende, il subsiste toujours cette énigme. Serait-ce la faute des grutiers qui ont installé la sculpture par une nuit obscure de grand vent? Ou encore serait-ce à cause d'une pénurie soudaine de boulons d'ancrage en pleins travaux? Nous ne le saurons peut-être jamais.

Dorénavant, quand vous passerez devant le Héros de la FTQ, vous n'aurez plus aucune excuse de ne pas le saluer comme un brave, car vous connaissez maintenant la symbolique profonde de ses origines...

Le Vieux Gustave



À la Source

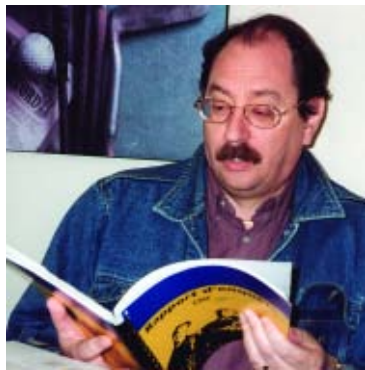
BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MAI-JUIN 2004

Les recommandations de la CSST... et après

QUOI DE PLUS SIMPLE QUE DE RÉPARER OU DE CHANGER UN APPAREIL OU UN ÉQUIPEMENT SELON DES RECOMMANDATIONS? SURTOUT LORSQU'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL LE JUGE ÊTRE À LA SOURCE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU DU DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR. LE PLUS SOUVENT, L'EMPLOYEUR VA S'EMPRESSER DE REMÉDIER À LA SITUATION POUR CLORE LE DOSSIER ET SE FAIRE OUBLIER DE LA CSST. LA CSST NOUS AVAIT HABITUÉS À DES RECOMMANDATIONS SIMPLES, SINON SIMPLISTES, S'APPUYANT SUR LES CAUSES DIRECTES DE L'ACCIDENT. MAIS LES CHOSES CHANGENT...

Des causes facilement identifiables

Un monteur de ligne est électrocuté: «Il faut modifier la combinaison ou la perche dont le travailleur se sert pour manipuler des équipements potentiellement sous tension». Un travailleur est enseveli dans une tranchée: «Il faut ériger des remparts mieux étayés de part et d'autre de la tranchée». Un plongeur se



Richard Goyette, président du Comité santé-sécurité du travail de la FTQ

noie: «Il faut amplifier le signal avertissant que la réserve d'oxygène s'épuise». Voilà le genre de rapport auquel nous sommes habitués.

De la planche à dessin au chantier

«Mais de plus en plus, la CSST met en cause l'organisation du travail dans ses recommandations plutôt que d'identifier une cause directe de l'accident ou du décès d'un travailleur, nous dit Richard Goyette, président du Comité santé et sécurité de la FTQ.

«Elle ne mentionne pas, toutefois, que l'organisation du travail, ça se passe de la planche à dessin au chantier et que ça implique un comité santé-sécurité, une communication réelle entre les ingénieurs, les architectes, les opérateurs du chantier et les travailleurs.»

La pensée magique

Il poursuit. «Ce saut qualitatif dans les recommandations de la CSST doit être vu comme un progrès largement dû à nos représentations. Mais que vaut ce progrès, que valent ces recommandations d'informer et de former, lorsqu'on sait que plus de 80 % des milieux de travail n'ont pas de structure participative, ne sont pas ciblés par l'obligation de mettre en place des programmes de prévention, des comités de santé-sécurité, etc.

«Si on ne dispose pas de structures d'accueil pour informer ou former, ces recommandations relèvent de la pensée magique et des accidents aux causes semblables continueront de se produire», déplore Richard Goyette.

Des messages contradictoires

«On veut bien modifier l'organisation du travail, mais ça prend une structure participative pour le faire. Sinon, on se retrouve avec une sécurité de papier et non pas avec une sécurité dynamique sur le terrain.

«À tous les jours, précise-t-il, les travailleurs sont confrontés à des messages contradictoires: par exemple, assurer sa propre sécurité mais faire l'ouvrage le plus rapidement possible. On parle ici d'exemples sur des chantiers de construction, mais on pourrait tout aussi bien parler des accidents en milieu hospitalier où les travailleurs et les travailleuses sont tellement pressés que, souvent, ils n'utilisent pas les équipements pour soulever un patient ou n'ont pas le temps d'aseptiser convenablement une pièce.»

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes

Pour Richard Goyette, les revendications répétées de la FTQ en prévention sont loin d'être théoriques. «Lorsque le président de la FTQ martèle sur toutes les tribunes, année après année, que le gouvernement doit appliquer à tous les secteurs d'activité et à tous les milieux



Le 3 décembre 2001, trois manœuvres spécialisés se noient au chantier du pont de l'île-aux-Tourtes. Au nombre des causes de l'accident, la CSST cite notamment l'absence de gilets de sauvetage et l'utilisation d'une embarcation non réglementaire. De plus, le non-respect du programme de prévention de la part des représentants de l'employeur, du délégué de chantier et même des travailleurs, a contribué à la noyade des trois victimes. Le rapport de la CSST mentionne que «des mesures de prévention seront établies en collaboration avec des intervenants ayant de l'expérience en sécurité maritime. La CSST informera les milieux concernés des mesures de prévention à mettre en place lors de ces activités.»



Le 30 septembre 2002, deux travailleurs sont assis sur une poutre située à 11,5 mètres du sol, au sommet d'un portique séparé de tout autre élément de structure, pour procéder à l'installation d'une autre poutre. L'une des colonnes du portique se renverse et l'un d'eux fait une chute au sol et décède. La CSST recommande que «tous les intervenants concernés du secteur de la construction de charpentes métalliques soient informés de l'importance d'élaborer une méthode de montage sécuritaire de structures d'acier». Au chapitre de l'organisation du travail, la CSST constate «qu'il n'y a sur le chantier aucun mécanisme spécifique de prise en charge de la santé et la sécurité du travail, comme un comité de chantier ou un programme de prévention. En fonction du nombre de travailleurs sur le chantier, aucun de ces mécanismes n'est obligatoire en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.»

de travail les mécanismes de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail, c'est loin d'être un exercice théorique. Des vies en dépendent!

«Les 175 décès liés au travail en 2003 au Québec, c'est l'équivalent des récents attentats de Madrid! Le 28 avril dernier, Henri Massé a lancé une perche au gouverne-

ment en suggérant un calendrier réaliste de mise en application intégrale de la loi, sur le modèle de ce qui a été fait en équité salariale. Le gouvernement doit saisir cette perche», conclut le président du Comité santé-sécurité de la FTQ.

SUITE EN PAGE 10



Le 18 juin 2000, sur le chantier de construction du viaduc du Souvenir à Laval, une partie du tablier du viaduc en construction s'effondre, entraînant la chute de huit poutres en béton sur les voies de circulation de l'autoroute. Un passager d'une automobile restée coincée sous les décombres décède alors que les deux autres occupants s'en tirent avec des blessures. Dans ses recommandations, la CSST parle «d'informer les entreprises concernées du secteur de la construction de l'importance du contreventement des ouvrages temporaires; de préparer des plans et devis d'ouvrages temporaires aussi précis, détaillés et complets que s'il s'agissait d'ouvrages permanents; d'établir une communication efficace entre les concepteurs et les exécutants.»

Un opérateur de foreuse est frappé à la tête par le trépan au moment où il le retire du tubage dans lequel s'effectue le forage au quai de Grande-Grève, en Gaspésie. Il décède de ses blessures. Comme dans la plupart des cas, la CSST stipule que ses recommandations visent à informer les employeurs afin «qu'ils s'assurent que le poste d'opérateur des foreuses qu'ils utilisent n'expose pas cette personne aux risques et dangers d'être heurtée par le trépan. Qu'ils s'assurent que la méthode utilisée afin de déplacer le trépan hors de l'axe vertical du tubage soit sécuritaire.»



Alors qu'il s'apprête à utiliser une feuille de contreplaqué qui masque une ouverture dans une toiture pour en bloquer une autre à proximité, le travailleur fait une chute de quatre mètres par cette ouverture. Il décède quelques jours plus tard de ses blessures. Dans son rapport, la CSST recommande entre autres «de développer et de mettre en place un outil de documentation et de diagnostic permettant d'évaluer et d'apprécier la gestion de la santé et de la sécurité sur les chantiers de construction.»

VICTIME D'UNE TERRIBLE ERREUR JUDICIAIRE

Le confrère Michel Dumont peut compter sur l'appui de la FTQ et de la FIPOE

MICHEL DUMONT, UN ÉLECTRICIEN MEMBRE DE LA FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ (FIPOE), A RETROUVÉ L'ESPOIR DEPUIS LA CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE À LA FTQ, LE 3 MAI DERNIER.



SERGE JONGUE

Michel Dumont lors de la conférence de presse du 3 mai

Il a pu apprécier la force de la solidarité exprimée par notre centrale : «Mon moral est bien meilleur aujourd'hui. J'ai vu que l'appui de la FTQ et de Henri Massé peut faire une grosse différence», a-t-il confié au Monde ouvrier.

Victime d'une terrible erreur judiciaire qui a anéanti dix ans de sa vie, Michel Dumont a passé 1190 jours en prison avant d'être acquitté par la Cour d'appel des accusations d'enlèvement, de séquestration et d'agression sexuelle armée. Moins de six mois après sa condamnation, en

serait mis en œuvre pour en arriver à un règlement rapide, juste et équitable. Des discussions sont en cours depuis lors à ce sujet.

«Humainement, dit Henri Massé, on n'a pas le droit de traiter M. Dumont de cette façon, surtout qu'il a été blanchi de toute accusation. Le gouvernement doit réparer le préjudice grave qu'il a subi, lui et sa famille (cinq enfants), durant cette longue épreuve.»

Collecte de fonds et pétition

1992, la présumée victime avait pourtant signé une déclaration solennelle où elle l'innocentait. Après sa libération, en 2001, il a entrepris une longue bataille afin d'obtenir du gouvernement du Québec le dédommagement auquel il a droit.

À la suite de l'intervention publique très médiatisée de la FTQ, le nouveau ministre de la Justice, Jacques Dupuis, a dit au président Henri Massé que tout

De son côté, la FIPOE a lancé une collecte de fonds auprès de ses 15 000 membres afin de venir en aide au confrère Dumont, a annoncé Jean Lavallée, vice-président de la FTQ et président du Conseil conjoint de la construction. Les syndiqués de la FTQ sont également invités à signer une pétition d'appui qu'ils trouveront sur le site Internet www.micheldumont.qc.ca.

SALUT GÉRALD!



Le Comité santé et sécurité du travail de la FTQ rend hommage au confrère Gerald Williamson, décédé des suites d'une longue maladie, le 1^{er} mai, au moment même où des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses s'apprêtaient à manifester dans les rues de Montréal. Gerald était membre de l'Association des manœuvres interprovinciaux (AMI) avant d'obtenir un poste d'inspecteur à la Commission de la construction du Québec. Il aura toujours été très engagé auprès des travailleurs de la construction en demeurant étroitement lié à leurs préoccupations.

Depuis plusieurs années, Gerald était actif sur le plan syndical dans sa section locale (SEP-B-FTQ) et membre du Comité santé et sécurité de la FTQ. Les membres du comité offrent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de Gerald.

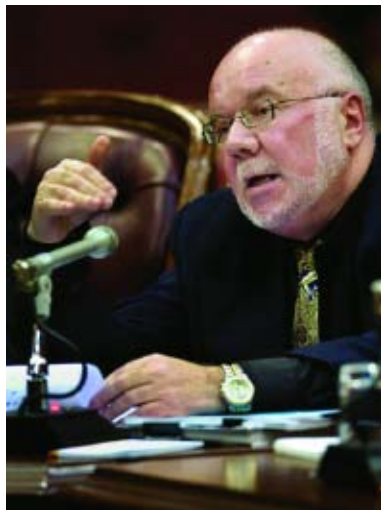
Bonne retraite... active Jean-Pierre!

Jean-Pierre Néron, un vétéran du Comité santé-sécurité de la FTQ, a pris une retraite bien méritée après 22 années à l'emploi de la centrale. À la Source a eu vent de certains projets que Jean-Pierre caresse pour amorcer cette période en beauté. Un voyage à Las Vegas inaugurera cette nouvelle période de sa vie qui sera également ponctuée de parties de pêche au saumon.

Jean-Pierre immigré au Québec en 1966 avec son diplôme de machiniste. Quelques jours après sa descente d'avion, il trouve un emploi chez Canadair (AIMTA-FTQ). Après plusieurs emplois différents, il entre au service de Aviation Électrique en 1973. L'année suivante, il assiste à la création de la section locale 1849 des TUA (Travailleurs unis de l'automobile qui deviendra les TCA-FTQ). Élu délégué d'atelier en 1976, il fonde le journal du syndicat local, ce qui va précipiter son engagement syndical. Il devient rapidement président de la section locale tout en siégeant comme directeur au CTM, devenu le Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain. Il sera président du CTM de 1980 à 1983. Il sera un ardent défenseur du Fonds de solidarité FTQ dès le début.

À la FTQ, Jean-Pierre Néron a successivement travaillé au Service de l'éducation puis au Service de la santé et de la sécurité du travail. Après des études en droit, il jouera le rôle de conseiller juridique de la FTQ dans de nombreux dossiers.

Nous espérons, Jean-Pierre, que tu auras une retraite active et en forme, quels que soient tes projets. Bonne retraite!



Me Jean-Pierre Néron, lors d'une de ses dernières interventions au nom de la FTQ, en commission parlementaire sur le projet de loi 35 modifiant la Loi sur la justice administrative, le 20 janvier 2004.

DIDIER DERUSSCHERE



Détermination du médecin traitant

Dans un récent jugement (Léona Lapointe c. CSST et CLP N/D : LR/33809), la Cour d'appel du Québec, à l'unanimité des trois juges sur le banc, a statué que la travailleuse a droit à des indemnités de remplacement du revenu depuis le jour où la CSST a cessé de les lui verser.

Le médecin qui avait charge du dossier de Mme Lapointe a produit un rapport médical final établissant le diagnostic, la date de consolidation, l'existence d'une atteinte permanente et de séquelles pour la travailleuse. Il a même décrit ses limitations fonctionnelles. Par contre, le médecin traitant a confié à un autre médecin le soin de produire le rapport établissant le pourcentage des dommages corporels, selon les barèmes de la CSST. Ce dernier a conclu qu'il n'y a aucune atteinte permanente ni séquelle, sans même consulter la travailleuse.

La CSST, et par la suite la CLP, ont jugé que le deuxième médecin devait être considéré comme le médecin en charge de la travailleuse et ont cessé de verser les indemnités.

La Cour d'appel a statué qu'il n'y a que deux possibilités lorsqu'un deuxième médecin intervient dans le cadre de l'article 203 de la Loi. Ou bien le premier médecin continue d'être considéré comme le médecin qui a charge, ou bien le deuxième médecin est celui qui prend en charge le travailleur à la place du premier. Mais, dans les deux cas, cela ne peut survenir qu'avec l'accord du travailleur.

SYNDICALISATION DES GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

Le Rhode Island plus progressiste que le Québec...

La Commission des relations du travail du Rhode Island a pris une décision en faveur des 1 300 salariés des garderies en milieu familial, le 6 avril dernier. Si elles répondent aux normes de l'État, ces garderies peuvent former un syndicat. Les travailleurs et les travailleuses étaient jusqu'ici considérés comme des autonomes. Ils veulent devenir membres du «parent» du SQEES-FTQ, le *Service Employees International Union*, district 1199, en Nouvelle-Angleterre.

Bulletin de nouvelles de l'AFL-CIO, 13 avril 2004

Pour favoriser la syndicalisation chez Quebecor World

L'AFL-CIO, la grande centrale américaine à laquelle la FTQ est associée, le Syndicat international des communications graphiques (SICG-FTQ) et des syndicats d'une douzaine de pays ont lancé une campagne intitulée *Justice@Quebecor*. Leur objectif est de convaincre Quebecor World de ne rien faire pour empêcher la syndicalisation de ses salariés.

Les ventes du géant montréalais ont atteint 6,3 milliards de dollars américains en 2002. Pour cela, il a notamment pu compter sur le travail de 39 000 employés répartis dans 160 imprimeries de 17 pays.

Dans de nombreux cas, les syndicats reprochent à Quebecor d'avoir réduit la rémunération des heures supplémentaires, diminué sa participation aux régimes d'assurance-groupe, remercié du personnel et augmenté la charge de travail. On parle aussi des menaces de Quebecor World, sa filiale dans l'imprimerie commerciale, à l'endroit de travailleurs et de travailleuses voulant se syndiquer.

Traduction libre d'une nouvelle parue dans *Labour News & Graphics*, Association de la presse syndicale canadienne, février 2004.

ACHETER DU CAFÉ ÉQUITABLE Un petit geste qui en fait gros

Le commerce équitable remonte aux années 50 aux Pays-Bas. Introduit au Québec en 1997, il prend de plus en plus d'ampleur grâce à l'engagement d'organismes comme Oxfam-Québec, Plan Nagua, CISO ou Carrefour Tiers-Monde.

Le mouvement syndical y est aussi pour quelque chose. Dans la région de Québec par exemple, un militant de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine (FNFTU-299) s'implique personnellement et offre un service d'achats regroupés de café équitable à son entourage.

«Je fais ma part pour le commerce équitable, déclare Étienne Hallé. Nous avons tous une part de responsabilité à prendre. Il ne faut pas penser que tout seul on ne peut rien faire pour améliorer la situation des travailleurs et des travailleuses des pays du Sud. En achetant du café équitable, on s'assure que les cueilleurs sont bien traités et qu'ils reçoivent un salaire juste pour leur travail.»

Étienne parle du commerce équitable aux assemblées générales de son unité, dans sa famille et auprès de ses amis. Il les encourage à acheter un produit de qualité supérieure tout en posant un geste solidaire. «Ça fait partie de notre action syndicale à l'échelle mondiale.»

Pour d'autres informations, communiquez avec Carrefour Tiers-Monde au (418) 647-5853, à info@carrefour-tiers-monde.org ou visitez le www.carrefour-tiers-monde.org.

Étienne Hallé, président syndical chez Industries de la Rive-Sud, à Sainte-Croix de Lotbinière, et vice-président de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine (FNFTU-299)



ARCHIVES FTQ

DOIDER DEBUSSCHERE

Départ du directeur canadien des Métallos, Lawrence McBrearty



Lawrence McBrearty en compagnie de Arnold Dugas, à l'occasion du XXIII^e congrès de la FTQ, en décembre 1993

Après avoir été directeur canadien du Syndicat des Métallos pendant plus de dix ans, Lawrence McBrearty a annoncé sa retraite le 23 avril. L'actuel directeur du syndicat pour l'Ouest canadien, Ken Neumann, assurera l'intérim jusqu'aux élections prévues en novembre 2005.

Lawrence McBrearty a commencé sa carrière syndicale aux mines de cuivre de Murdochville. Il a été élu président de la section locale 6086 en 1970, à l'âge de 28 ans, soit 13 ans après une des luttes les plus acharnées de toute

l'histoire du mouvement ouvrier du Québec et du Canada.

En 1974, il est devenu représentant syndical à Sept-Îles pour les syndiqués des mines de fer de la Côte-Nord et du Labrador. Il a été nommé coordonnateur régional en 1977. Plus tard, il est devenu le directeur du sous-district pour le Canada atlantique, poste qu'il a occupé de 1984 à 1987. De 1988 à 1991, il a été l'adjoint du directeur de ce qui constituait alors le district 5 (Québec). Puis, en 1991, il en a assumé la direction jusqu'en 1993. Au cours de cette même année, il a été élu sans opposition au poste de directeur pour le Canada.

De nombreuses campagnes

Lawrence McBrearty a dirigé de nombreuses campagnes visant à faire modifier des lois et à améliorer les conditions de travail dans des secteurs représentés par le Syndicat des Métallos. Un des points saillants de son implication des dix dernières années est la campagne de lobbying qu'il a menée afin de faire modifier le Code criminel pour que les sociétés, leurs cadres et leurs directeurs soient tenus criminellement responsables des décès et des blessures survenant en milieu de travail. Cet objectif a été atteint à l'automne 2003 lors de l'adoption de la loi C-45, connue sous le nom de Loi Westray, en mémoire des 26 mineurs décédés dans l'explosion qui a ébranlé la ville minière de Stellarton, en Nouvelle-Écosse.

LES MOTS QU'IL FAUT

Démystifier et démythifier

Ces deux verbes d'allure savante ne sont ni synonymes, ni interchangeables. **Démystifier** revient à détromper la victime d'une *mystification*, tandis que **démythifier** signifie ôter sa valeur trompeuse de *mythe* à une idée, un acte, un événement, un personnage: la chute des dictatures a abouti à bien des *démythifications* de fausses idoles, allant de pair avec la *démystification* de millions de leurs admirateurs.

Les patrons d'entreprises syndiquées ont une meilleure opinion des syndicats

Les patrons d'entreprises syndiquées ont une meilleure opinion des syndicats. En fait, 55 % d'entre eux trouvent que la présence d'un syndicat a un impact positif sur la gestion des ressources humaines. Selon un sondage Léger Marketing réalisé en novembre 2003, 52 % des dirigeants d'entreprises syndiquées pensent que le syndicat contribue à améliorer les relations entre les salariés et 31 % la qualité du travail. Une bonne majorité (63 %) constate aussi que la présence syndicale n'influence pas la performance financière de l'entreprise. Faut-il en conclure que les syndicats font peur seulement aux patrons qui ne les connaissent pas ?

Tiré de la revue Commerce, mars 2004.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 17 MAI 2004

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique	Montréal	12	SCG-41M	2003-02-25
Municipalité de Sainte-Béatrix	Sainte-Béatrix	6	SCFP-4290	2003-03-11
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha	10	SCFP-4255	2003-03-11
Banque Nationale	Fermont	7	Métallos-5778	2003-06-16 (lock-out)
Acmon - Manoir Chomedey	Laval	50	SQEES-298	2003-10-15
Aéroport de Québec (employés affectés à l'entretien des pistes et aux mesures d'urgence)	Québec	48	AFPC-UCET-10140	2004-02-09
Fichault Pontiac Buick GM Cadillac	Châteauguay	13	TCA-4511	2004-03-11
Corporation Corbec	Québec	54	SCEP-720	2004-04-01
Atelier La Flèche de Fer	Québec	37	SEP-574	2004-04-16
Précitech Int.	Lac-Etchemin	28	FNFTU-299	2004-04-20
Groleau	Saint-Mathieu-de-Beloil	90	FNFTU-299	2004-04-29
Uniboard Canada inc. Division Mont-Laurier	Mont-Laurier	85	FNFTU-299	2004-05-05
Meubles Bédard Division Shermag	Granby	106	TUAC-500	2004-05-07
Parco-Hesse Corporation	Granby	55	TCA-777	2004-05-12 (lock-out)

CAMPAGNE DU SCEP-FTQ CONTRE LA VENTE DE PÉTRO-CANADA

Le SCEP, le plus important syndicat du secteur de l'énergie au Canada, vient de lancer une campagne pour faire échec à la vente au secteur privé des actions de Pétro-Canada détenues par le gouvernement fédéral. Cette campagne de pression politique sera menée notamment par l'entremise d'Internet. Un sondage indique que 73 % des Canadiens appuient la position selon laquelle les 19 % d'actions que détient le gouvernement fédéral dans Pétro-Canada ne doivent pas être vendues, plaide le syndicat affilié à la FTQ et au Congrès du travail du Canada. Il y a une

très nette opposition à la vente, dans tous les coins du Canada.

Le SCEP, qui compte 150 000 membres, dont plus de 50 000 au Québec, représente le personnel de Pétro-Canada ainsi qu'environ 40 000 autres travailleurs et travailleuses de l'énergie.

«*Nous croyons que la participation publique dans Pétro-Canada devrait servir à favoriser la création d'une société d'État pour l'énergie verte, qui superviserait la réponse future aux besoins en énergie du Canada et verrait à ce que nos engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto soient honorés*»,

mentionne Joseph Gargiso, vice-président administratif du SCEP-Québec.

Appui de la FTQ

En appui au SCEP, le président de la FTQ, Henri Massé, souligne que «*tant du point de vue politique qu'économique, il n'est pas judicieux de vendre cet important actif. Cette transaction aura pour conséquence de priver la population de son droit de parole en matière de gestion de nos ressources et de leur mise en valeur dans notre propre intérêt*».

Le SCEP invite donc toute la population à se rendre sur son site Internet au www.scep.ca afin de transmettre un message par courriel au premier ministre Paul Martin et au ministre des Finances Ralph Goodale, un message clair et simple : **ne vendez pas Pétro-Canada.**

Brian Payne, président du SCEP; Joseph Gargiso, vice-président administratif du SCEP au Québec; Henri Massé, président de la FTQ



PHOTO SCEP

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MARS ET AVRIL 2004

- ▼ **SCFP** : municipalité de Lanoraie, École Polytechnique – mécaniciens (Montréal), Logistec (Contrecoeur)
- ▼ **Métallos** : Palais de Justice de Montréal et de Valleyfield – agents de sécurité, Centre commercial Plaza (Rouyn-Noranda), Construction Norascon (Amos), Béton Fortin (Amos), Décor Parent (Longueuil)
- ▼ **SCEP** : Carrière Poudrette (Ste-Madeleine)
- ▼ **TUAC** : Café Second Cup (Aéroport de Dorval), Pharmaprix (Longueuil), SuperClub Vidéotron (Montréal), Rôtisserie St-Hubert (Châteauguay), Provigo Maxi (Amos), Supermarché Crevier (St-Charles-Borromée), Supermarché Collin (Brossard), Marché Le Végétarien (Sherbrooke), Marché Milord (Brossard), Régie intermunicipale de l'eau (Sorel-Tracy), Service Matrec (Chicoutimi), Transport Brochu (Port-Cartier), Service d'entretien immobilier Belle-Mire (St-Jacques-de-Montcalm, St-Charles-Borromée, St-Esprit), municipalité de Rigaud – cols blancs, Bétonnière Fortier (St-Henri-de-Lévis), Produits forestiers J.V. (St-Nicolas)
- ▼ **Teamsters** : Lessard et Doyon Arpenteurs (Sorel-Tracy), Solpast (Montréal), Sani-Jean (Rivière-du-Loup), Transport École-Bec (Boisbriand), Transport Dessercom (Drummondville, Thetford, Cap-de-la-Madeleine, La Tuque)
- ▼ **SQEE-UES** : garderies Les Coccinelles (Farnham) et La Maison Montessori (Gatineau), Résidence funéraire Le Repos St-François d'Assise (Montréal), Coop de services à domicile de Lotbinière (Laurier Station), Limocar (Montréal), Centrale nucléaire de Gentilly – entretien (Bécancour), Commission de la construction – entretien (Montréal)
- ▼ **TCA** : Automobiles Mitsubishi (Boucherville), Auto Gouverneur (Laval), Autobus Laterrière (Chicoutimi), Encan direct H. Grégoire (St-Eustache)
- ▼ **SVTI** : Sports Maska – bâtons de hockey (Cowansville), Multina (Drummondville)
- ▼ **STTP** : CourrierCom, Courrier Rapide, Messagex, Sylco, QA/Transor – messagers à vélo et motorisés
- ▼ **SITBCTM** : Maisons préfabriquées Pro-Fab (Vallée-Jonction)
- ▼ **SPQ** : pompiers de Labelle
- ▼ **SIM** : vendeurs d'automobiles de Toyota Président (Montréal) et Brossard Honda (Longueuil)
- ▼ **FPOE** : Élagage Tamarack (St-Tite).

Bientôt les vacances!

Après une année de militantisme sans pareil depuis longtemps, nous ferons tous et toutes une pause bien méritée en cette belle saison.

La direction et toute l'équipe de la FTQ en profitent pour vous remercier d'avoir répondu massivement, en maintes occasions, sous tous

les climats, dans toutes les régions, à nos appels répétés à la mobilisation. Nous ne relâcherons pas la vigilance!

Bon été et bonnes vacances!



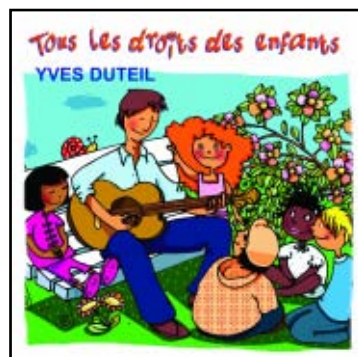
LA FTQ S'ASSOCIE À YVES DUTEIL ET À LA CSQ

La chanson «Tous les droits des enfants» sera distribuée dans les écoles du Québec

LA FTQ EST FIÈRE DE S'ASSOCIER À L'AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE YVES DUTEIL POUR FAIRE LA PROMOTION AU QUÉBEC DE SA CHANSON «TOUS LES DROITS DES ENFANTS».

«**N**ous saluons l'engagement de cet artiste de grande valeur qui porte un message d'espoir aux enfants, dans un langage qui est à leur portée, a déclaré le président de la FTQ, Henri Massé, à l'occasion du lancement de la chanson à Montréal, plus tôt au printemps. Nous sommes fiers de pouvoir apporter notre contribution en s'engageant à faciliter la distribution du disque auprès des enfants des milieux défavorisés, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec.»

L'an dernier, Yves Duteil a répondu à l'appel du ministre français de la Famille et a composé une chanson à partir du texte de la Convention internationale des droits de l'enfant.



La FTQ et ses syndicats affiliés déploient des efforts constants pour la promotion et la défense des droits à tous les niveaux. «*Les droits sont au cœur de notre militantisme, rappelle Henri Massé. Nous avons participé activement aux discussions*

qui ont mené à l'adoption d'une convention de l'Organisation internationale du travail protégeant les enfants contre le travail forcé. Nous espérons que notre engagement pour la promotion de la chanson contribuera à soulever la discussion au Québec et à éveiller notre conscience collective.»

La FTQ a fait l'achat de 5 000 cd de la chanson. La majorité seront distribués à partir de septembre dans les écoles primaires et secondaires du réseau des Établissements verts Brundtland, créés par la CSQ il y a dix ans.



Alain Pélissier, trésorier CSQ; Yves Duteil; Louise Chabot, première vice-présidente CSQ; Henri Massé, président FTQ.

SERGE JONGUÉ